

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

145 King Street East, Suite 400
Toronto (Ontario)
M5C 2Y7

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES 2022

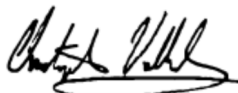
- Date :** Le vendredi 29 avril 2022
Heure : 11 h (heure de Toronto)
Endroit : Assemblée hybride
Arcadian Court, 401 Bay Street, Simpson Tower, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5H 2Y4 et en ligne au <https://meetnow.global/MX6S7HV>
- Ordre du jour de l'assemblée :**
1. Recevoir les états financiers de Mines Agnico Eagle Limitée (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport des auditeurs sur ces états;
 2. Élire les administrateurs;
 3. Nommer les auditeurs;
 4. Examiner et, si on le juge souhaitable, adopter une résolution ordinaire approuvant la modification du plan incitatif d'achat d'actions de la Société;
 5. Examiner et, si on le juge souhaitable, adopter une résolution consultative non contraignante acceptant l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction;
 6. Traiter toute autre question pouvant être régulièrement soumise à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée »).

AVIS IMPORTANT

La Société tient une assemblée hybride qui permettra aux actionnaires inscrits et aux fondés de pouvoir dûment nommés de participer en ligne et en personne. La Société offre la forme virtuelle pour que tous les actionnaires aient une chance égale d'assister et de participer à l'assemblée, quels que soient les obstacles, les circonstances ou les risques particuliers auxquels ils pourraient être confrontés en raison de la COVID-19. Les actionnaires inscrits, les actionnaires non inscrits (véritables) et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée virtuelle, poser des questions et voter en temps réel au moyen d'un portail en ligne, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et qu'ils suivent rigoureusement les directives figurant dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe (la « circulaire ») et dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Les actionnaires non inscrits qui ne suivent pas les directives figurant dans la circulaire et dans les documents reliés aux procurations pourront écouter la webdiffusion en direct de l'assemblée en tant qu'invités, mais ne pourront pas poser de questions ni voter. Pour les actionnaires qui souhaitent assister à l'assemblée virtuellement, la Société a déposé un « Guide de l'utilisateur – Assemblées générales annuelles virtuelles » sous son profil d'émetteur sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov,

Peu importe qu'ils projettent d'assister à l'assemblée en personne ou virtuellement, tous les actionnaires sont encouragés par la Société à voter avant l'assemblée. Les actionnaires inscrits peuvent, par voie de procuration, voter par la poste, par téléphone ou par Internet. Pour être valides à l'assemblée, les procurations doivent être déposées auprès de la Société de fiducie Computershare du Canada au plus tard à 11 h (heure de Toronto) le 27 avril 2022, ou au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report. Les actionnaires non inscrits recevront un formulaire d'instructions de vote de leurs intermédiaires et doivent suivre rigoureusement les directives qui y figurent. Les intermédiaires peuvent fixer des heures limites pour l'exercice des droits de vote à l'assemblée qui sont antérieures à celles qui sont indiquées dans la présente circulaire. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la manière de voter avant l'assemblée et d'assister à l'assemblée en personne ou virtuellement, les actionnaires sont invités à lire attentivement la « Rubrique 1 : Comment exercer les droits de vote » dans la circulaire.

Par ordre du conseil d'administration



CHRISTOPHER VOLLMERSHAUSEN
Vice-président principal, Affaires juridiques,
chef du contentieux et secrétaire général
Le 21 mars 2022